

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COLLOBRIERES

En date du LUNDI 27 AVRIL 2026 à 18h00

VOTE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2026

1. ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS - PRESENTATION
2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - COMMUNE
3. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - COMMUNE
4. BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE
5. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026
6. SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS
7. SUBVENTION ALLOUEE AU COMITE DES FETES
8. SUBVENTION ALLOUEE AU COMITE DE JUMELAGE
9. SUBVENTION ALLOUEE A LA CONFRERIE DES CASTANAIRES
10. SUBVENTION ALLOUEE A L'ADMR
11. SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION NOSTRE TERRAIRE
12. SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION DE REHABILITATION DU SITE DE ST PONS
13. SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION LES RIGAOUS
14. PARTICIPATION ALLOUEE AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHATAIGNES DU VAR
15. TARIFS DES EMPLACEMENTS POUR LES FÊTES DE LA CHÂTAIGNE- ANNEE 2026

SERVICE REGIE EAU POTABLE

16. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025- REGIE EAU POTABLE
17. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - REGIE EAU POTABLE
18. BUDGET PRIMITIF 2026- REGIE EAU POTABLE

SERVICE REGIE ASSAINISSEMENT

19. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025- REGIE ASSAINISSEMENT
20. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - REGIE ASSAINISSEMENT
21. BUDGET PRIMITIF 2026- REGIE ASSAINISSEMENT

ADMINISTRATION GENERALE

22. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ACCES ET A L'INTERVENTION DES BENEVOLES RCSC-CCFF SUR LES COMMUNES LIMITOPHES
23. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE DANS UNE COMMUNE DE 1 939 HABITANTS
24. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC DE SERVICES D'ASSURANCES
25. QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance publique Salle des Mousus, sous la présidence de Christine AMRANE, Maire.

Présents : Christine AMRANE - Jean-Pierre RIZZO - Michèle LOMBARD - Christian BERTELLE - Laurence CLODY - Serge SAUVAYRE - Denis FOURNILLIER - Liliane DETERM - Willy GALVAIRE - Patrick BOUTAVANT- Antoine DEBONO – Elisabeth BOULESTEIX - Régine TAZIBT- Grégory ALBAREZ - Asma BELARBI - Alexandra MASSA - Christian CANOLE - Joëlle CANOLE - Chloé NAVARRO

Madame le Maire propose de désigner M. Christian BERTELLE comme secrétaire.

Vote à l'unanimité

VOTE DU COMPTE RENDU DU 03/04/2026

Vote à l'unanimité

RETRAIT DE DELIBERATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le Maire propose de retirer de l'ordre du jour du conseil municipal :

- la délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'association Nostre Terraire, celle-ci n'ayant pas déposé de demande de subvention pour 2026 ;
- ainsi que la délibération portant création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie, un arrêté de nomination du maire pris sur le fondement de l'article L2122-19-1 du Code général des collectivités territoriales étant suffisant.

26.29 ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS – PRÉSENTATION

Mme le Maire donne lecture des indemnités des élus du conseil municipal de Collobrières perçues en 2025 au titre de leurs mandats.

ELUS	ETABLISSEMENT	MONTANTS BRUTS 2025 EN EUROS
AMRANE CHRISTINE	MAIRIE DE COLLOBRIERES	24 391,92
AMRANE CHRISTINE	SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES	8 350,92
AMRANE CHRISTINE	MEDITERRANEE PORTE DES MAURES	12 879,12
AMRANE CHRISTINE	CONSEIL DEPARTEMENTAL	43 505,76
ARMANDI MICHEL	MAIRIE DE COLLOBRIERES	7 033,92
AUGIER PASCALE	MAIRIE DE COLLOBRIERES	7 033,92
BOULESTEIX ELISABETH	MAIRIE DE COLLOBRIERES	2 249,28
CASIER PASCAL	MAIRIE DE COLLOBRIERES	2 249,28
DEBONO ANTOINE	MAIRIE DE COLLOBRIERES	2 249,28
DETERM LILIANE	MAIRIE DE COLLOBRIERES	2 249,28
DUEZ BEATRICE	MAIRIE DE COLLOBRIERES	2 249,28
FOURNILLIER DENIS	MAIRIE DE COLLOBRIERES	2 249,28
PECH BERGERY LINE	MAIRIE DE COLLOBRIERES	2 249,28
POULAIN ELSA	MAIRIE DE COLLOBRIERES	2 249,28
PRUVOST THOMAS	MAIRIE DE COLLOBRIERES	2 249,28
RIZZO JEAN PIERRE	MAIRIE DE COLLOBRIERES	7 033,92
SAUVAYRE SERGE	MAIRIE DE COLLOBRIERES	7 033,92
SINDT VIOLETTE	MAIRIE DE COLLOBRIERES	7 033,92
VON EUW CYRIL	MAIRIE DE COLLOBRIERES	2 249,28

Mme le Maire, expose le rapport suivant :

L'article L2123-24-1-1 du C.G.C.T. impose aux communes d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat ;

En conséquence, l'assemblée est invitée à prendre acte de la présentation de ce document, dressé sur la base des situations individuelles 2025. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donne pas lieu à vote.

26.30 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE DE COLLOBRIERES

Comme chaque année, dans le cadre du calendrier budgétaire, le Conseil municipal se réunit afin de procéder à l'adoption des comptes arrêtés au 31 décembre dernier et de dresser le bilan financier de l'année écoulée.

L'examen des comptes se fait sous la forme du Compte financier unique (CFU). Ce document comptable, généralisé à toutes les collectivités par la loi de finances 2024, a pour objectif d'améliorer la transparence et la lisibilité de l'information financière pour le citoyen et de simplifier les processus administratifs entre la collectivité et le comptable public.

Le CFU permet, tant en dépenses qu'en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions ; de dégager éventuellement les crédits à reporter qui correspondent à des crédits affectés à des opérations ou actions qui ne sont pas achevées en totalité à la clôture de l'exercice ; d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice, qui peuvent faire apparaître soit un déficit, soit un excédent.

Mme le Maire propose de désigner M. Jean-Pierre RIZZO pour présider la séance pour le vote des CFU de la Commune, de l'eau et de l'assainissement.

Vote à l'unanimité

Mme le Maire expose : « Avant de céder la parole à Jean-Pierre, qui détaillera plus précisément les données chiffrées, je souhaite dire quelques mots sur nos résultats.

J'ai le plaisir de vous présenter un compte financier unique pour l'année 2025 qui fait apparaître une situation financière particulièrement satisfaisante, malgré un environnement économique contraint.

Notre objectif principal est de veiller à un équilibre durable entre nos dépenses et nos recettes, tout en offrant des services de qualité et en poursuivant des investissements utiles à nos habitants comme à nos visiteurs.

Ces résultats traduisent à la fois la rigueur de la gestion financière menée au sein de la commune et l'implication constante des services municipaux ainsi que des élus.

En 2025, malgré les contraintes pesant sur les collectivités, nous avons réussi à maîtriser nos charges de fonctionnement tout en maintenant la plupart de nos recettes à un niveau satisfaisant. Ces efforts nous ont permis d'obtenir un résultat de fonctionnement excédentaire d'un montant de 430 993.40 €.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue un levier essentiel pour soutenir notre politique d'investissement. Elle nous offre la capacité de financer nos projets structurants.

Ainsi, nous avons pu inscrire 300 000 € au budget 2026, issus de cet excédent, pour financer les projets d'investissements 2026. Nous avons maintenu en fonctionnement la somme de 130 993.40 € du résultat de 2025, pour en outre financer les appels de fonds de Territoire d'Energie (Symielecvar) pour les travaux d'enfouissement des réseaux Place St Jean et ses abords.

44 250 € pour St Jean

Appel de fonds qui doit être payé en fonctionnement et non investissement même s'il s'agit de travaux.

Parmi les diverses dépenses d'équipement (investissement) réalisées en 2025 d'un montant d' 2 069 110.63 € représentant 93% des dépenses, je peux vous citer entre autres :

Frais d'études pour la révision du PLU
Frais pour la réalisation d'une Etude Acoustique pour la Création de 2 terrains Padel
Frais de Maîtrise d'œuvre pour la Salle des fêtes et la place St Jean
Frais pour le permis de construire de la Maison de maître rue République
Acquisition foncière Houlon près d'un chemin rural
Travaux de la place St Jean et ses abords, ainsi que les missions
Acquisition d'ordinateur pour le CLSH, l'école
Panneaux st Pons
Poteaux pour les supports de Banderole aux entrées
Changement des portes WC Terre rousse et des WC des vestiaires du stade
Equipements pour la Salle des Fêtes
Acquisitions de vélos pour le Centre aéré
Aux Bâtiments scolaires : reconstruction d'un mur de l'école maternelle
Cimetière - Reprise de concession
Solde des Travaux de Réfection de l'Immeuble rue Béranger (logements sociaux)
Saint Pons travaux d'électricité, éclairage
Travaux salle des fêtes
Réparation toiture du bâtiment Biancheri
Lancement de la 2 ^{ème} tranche de la Vidéo surveillance
Matériels pour les espaces verts
Jeux cour école maternelle
Acquisition de mobilier pour l'Ecole Elémentaire
De petit mobilier pour la Médiathèque
Enfouissement des réseaux place St Jean par Territoire d'Energie (Symielec var)
Rénovation du Parc d'Eclairage public

Je sou mets à votre approbation ce compte financier unique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RIZZO.

J'en profite pour remercier les services communaux pour la qualité du travail réalisé dans la préparation de ces documents budgétaires, ainsi que l'ensemble des services pour leur engagement et le travail accompli tout au long de l'année 2025 et tous les élus qui ont contribué à la mise en œuvre du programme de travaux et des projets communaux. »

M. Jean-Pierre RIZZO prend la parole : « Le Compte Financier unique pour l'exercice 2025 de la commune s'établit comme suit :

En section de fonctionnement

- Les Dépenses s'élèvent à 2 995 555.85 €
- Et les Recettes à 3 154 998.61 €
- Le Résultat de l'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement de 159 442.76 €

A l'excédent de fonctionnement 2025, il convient de rajouter le résultat excédentaire de 2024 affecté au fonctionnement de 2025 soit 271 490.64 € ce qui donne un résultat cumulé positif de fonctionnement de **430 933.40 €**

En section d'investissement

- Les Dépenses s'élèvent à 2 230 496.21 €
- Et les recettes à 1 543.929.92 €
- Le Résultat de l'exercice 2025 présente un déficit d'investissement de 686 566.29 €

Au déficit d'investissement 2025, il convient de rajouter le résultat reporté de 2024 soit - 11 266.63 €, ce qui donne un résultat cumulé négatif d'investissement de - 697 832.92 € hors reste à réaliser.

A ce résultat, il faut retrancher les restes à réaliser en investissement qui s'élèvent à 369 210.32 € en dépenses et ajouter 1 044 819.42 € de recettes soit un résultat cumulé négatif d'investissement de **22 223.82 €** avec les restes à réaliser

Le résultat de clôture 2025 toutes sections confondues avec les restes à réaliser s'élève donc à **408 769.58 €**.

Je vais vous donner lecture des exécutions budgétaires

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Réel 2025	
Le Chap 011	Charges à caractère général	881 568.31 €	Représente 29,5 % des dépenses, qui correspondent à l'entretien et la réparation de matériel, les contrats de maintenances, les frais de publicité, les contrats de prestation de services, les taxes foncières, les frais de carburant, d'eau, d'électricité, de fioul, granules bois, de télécommunication, de formation, d'honoraires, d'assurance et locations diverses
Le Chap 012	Dépenses de personnel	1 447 878.30 €	Représente 48 % des dépenses de fonctionnement. Si on déduit les remboursements du personnel rattaché à la régie de l'eau et de l'assainissement, du personnel mis à disposition du syndicat mixte des maures alors le personnel représente <u>46.50%</u> des dépenses de fonctionnement en 2025
Le Chap 014	Atténuation de produits	32 128.00 €	Cette dépense représentant 1% des dépenses de fonctionnement, correspond au reversement au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communale) et au dégrèvement de la taxe d'habitation.
Le Chap 65	Autres charges de gestion courante	391 482.97 €	Représente 13 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit des subventions aux associations, au CCAS, le protocole transactionnel signé avec le SDISS du Var (dernier année) et les participations et contributions obligatoires versées par la commune aux syndicats et aux indemnités des élus.
Le Chap 66	Charges financières	78 114.06 €	Représente 3 % des dépenses. Ces dépenses correspondent aux intérêts des emprunts
Le Chap 042	Opérations d'ordres	164 384.21 €	Représente 5.5% des dépenses correspondant aux dotations aux amortissements, comprenant l'intégration d'une écriture de régularisation pour sortir de l'inventaire le bien acquis de Langeword à l'euro symbolique.
TOTAL		2 995 555.85 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Réel 2025	
Le Chap 013	Atténuations de charges	31 984.67 €	Il s'agit des recettes correspondant au remboursement du personnel en maladie, représentant 1 % des recettes de fonctionnement.

Le Chap 70	Produits de services et ventes diverses	169 820.22 €	Représente 5% des recettes. Ces recettes proviennent des produits des services et du domaine communal à savoir la cantine, périscolaire, Centre de loisirs sans hébergement, CLSH, concession cimetièrre, ...), la mise à disposition du personnel aux régies des eaux et au syndicat mixte.
Le Chap 73	Impôts et taxes	476 689.11 €	Représente 15 % des recettes, correspondant à la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation qui assure la neutralité budgétaire des transferts de charge et de compétences entre MPM et les communes
Le Chap 731	Fiscalité locale	1 671 040.37 €	Représente 53 % des recettes, correspondant aux impôts et taxes, droit de place, taxe additionnelle et droit de mutation.
Le Chap 74	Dotations et participations	583 791.35 €	Représente 19 % des recettes. Ces dépenses correspondent aux dotations de l'Etat et les subventions du Conseil Départemental du Var (pour les Fêtes de la châtaigne, festival de la Nature), Subvention de la Caisse d'Allocation Familiale (CTG CLSH), subvention pour la biodiversité Natura 2000, remboursement emploi aidé et la compensation de la taxe foncière et de la taxe sur les logements vacants
Le Chap 75	Autres produits spécifiques	90 240.27 €	Correspond à 3 % des recettes, il s'agit des recettes des loyers des immeubles et produits de gestion courante et le remboursement par les assurances suite à des sinistres
TOTAL		3 154 998.61 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Réel 2025	
Le Chap 16	Remboursement du capital	129 615.76 €	Représente 6 % des dépenses correspondant Au Remboursement de capital des emprunts et le protocole de remboursement à MPM du rachat de la station-service (1 échéance = 13 100 € / protocole 10 ans)
Le Chap 20	Immobilisation incorporelles	88 664.63 €	Représente 4% des dépenses correspondant aux dépenses d'études, de maîtrise d'œuvre, de géomètre, d'architecte...
Le Chap 204	Subvention d'équipement versées	101 424.33 €	Représente 4.5% des dépenses, correspondant aux fonds de concours versés à Territoire d'Energie pour le relamping et l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage du secteur de la place St Jean
Le Chap 21	Immobilisation corporelles	1 879 021.67 €	Représente 84 % des dépenses correspondant aux dépenses d'équipement
Le Chap 040	Opérations ordre transf. entre sections	1 432.62 €	Dépenses correspondant à des opérations d'ordre entre sections.
Le Chapt 41	Opérations patrimoniales	30 337.20	Représente 1,5 % Dépenses correspondant à des opérations d'ordre entre sections.
TOTAL		2 230 496.21 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Réel 2025	
Le Chap 10	Dotations et fonds divers	348 494.57 €	Représente 23 % des recettes correspondant au remboursement du FCTVA, à la taxe d'aménagement et à l'excédent de fonctionnement capitalisés
Le Chap 13	Subventions d'investissement	868 852.92 €	Représente 56 % des recettes correspondant aux Subventions du Conseil Départemental du Var, de la Région, de l'Etat, de la CAF et de MPM
Le Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	131 861.02 €	Représente 8% des recettes, il s'agit d'une écriture de régularisation demandée par la Trésorerie dans le cadre de l'acquisition de la station-service.
Chap 040	Opérations ordre trans entre sections	164 384.21 €	Représente 13 % des recettes correspondant aux dotations aux amortissements et opérations patrimoniales
Chap 41	Opérations patrimoniales	30 337,20 €	
TOTAL		1 543 929.92 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales :

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de COLLOBRIERES ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Madame le Maire quitte la salle M. Jean-Pierre RIZZO assure la Présidence de la séance.

M. Jean-Pierre Rizzo donne lecture des exécutions budgétaires

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 011	Charges à caractère général	980 412,00 €	881 568,31 €	89,92
Chap 012	Dépenses de personnel	1 452 165,00 €	1 447 878,30 €	99,7
Chap 014	Atténuation de produits	32 128,00 €	32 128,00 €	100
	Autres charges de gestion			
Chap 65	courante	456 138,25 €	391 482,97 €	85,83
Chap 66	Charges financières	79 755,40 €	78 114,06 €	97,94
TOTAL DEPENSES REELLES		3 000 598,65 €	2 831 171,64 €	94,35
Chap 042	Opérations d'ordres	34 384,21 €	164 384,21 €	478,08
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		34 384,21 €	164 384,21 €	478,08
TOTAL		3 034 982,86 €	2 995 555,85 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 013	Atténuations de charges	18 943,00 €	31 984,67 €	168,85
Chap 70	Produits de services et ventes diverses	142 064,73 €	169 820,22 €	119,54
Chap 73	Impôts et taxes (sauf 731)	435 057,00 €	476 689,11 €	109,57
Chap 731	Fiscalité locale	1 665 669,00 €	1 671 040,37 €	100,32
Chap 74	Dotations et participations	415 363,87 €	583 791,35 €	140,55
Chap 75	Autres produits spécifiques	74 962,00 €	90 240,27 €	120,38
Chap 77	Produits spécifiques	€	130 000,00 €	0
TOTAL RECETTES REELLES		2 752 059,60 €	3 153 565,99 €	114,59
Chap 042	Opérations ordre transf entre sections	11 432,62 €	1 432,62 €	12,53
TOTAL RECETTES D'ORDRE		11 432,62 €	1 432,62 €	12,53
002 Excédent de fonctionnement		271 490,64 €		
TOTAL		3 034 982,86 €	3 154 998,61 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 16	Remboursement du capital	131 616,00 €	129 615,76 €	98,48
Chap 20	Immobilisation incorporelles	130 252,00 €	88 664,63 €	68,07

Chap 204	Subvention d'équipement	116 240,95 €	101 424,33 €	87,25
Chap 21	Immobilisation corporelles	2 244 845,29 €	1 879 021,67 €	83,7
TOTAL DEPENSES REELLES		2 622 954,24 €	2 198 726,39 €	83,83
Chap 040	Opérations ordre transf entre sections	11 432,62 €	1 432,62 €	12,53
Chap 041	Opérations patrimoniales	30 337,20 €	30 337,20 €	100
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		41 769,82 €	31 769,82 €	76,06
001 Solde d'exécution négatif reporté		11 266,63 €		
TOTAL		2 675 990,69 €	2 230 496,21 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 10	Dotations et fonds divers	359 400,00 €	348 494,57 €	96,97
Chap 13	Subventions d'investissement	1 638 869,28 €	868 852,92 €	53,02
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	483 000,00 €	131 861,02 €	27,3
Chap 024	Produits des cessions d'immobilisations	130 000,00 €		
TOTAL RECETTES REELLES		2 611 269,28 €	1 349 208,51 €	51,67
Chap 040	Opérations ordre trans entre sections	34 384,21 €	164 384,21 €	478,08
Chap 041	Opérations patrimoniales	30 337,20 €	30 337,20 €	100
TOTAL RECETTES D'ORDRE		64 721,41 €	194 721,41 €	300,86
001 Solde d'exécution positif reporté		- €		
TOTAL		2 675 990,69 €	1 543 929,92 €	57,70

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	2 995 555,85 €	3 154 998,61 €	159 442,76 €
	Section d'investissement	2 230 496,21 €	1 543 929,92 €	- 686 566,29 €
Résultats antérieurs reportés	Section de fonctionnement		271 490,64 €	271 490,64 €
	Section d'investissement	11 266,63 €		- 11 266,63 €
Résultat de clôture 2025		5 237 318,69 €	4 970 419,17 €	- 266 899,52 €
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	369 210,32 €	1 044 819,42 €	675 609,10 €
Résultat cumulé 2025		5 606 529,01 €	6 015 238,59 €	408 709,58 €

Mme CANOLE félicite l'équipe qui a préparé les budgets. Elle demande à quoi correspond l'acquisition de Vaubelon.

Mme LAPREE explique que ce terrain est acquis dans le cadre du droit de préemption forestier, il est à proximité du chemin rural, le prix était intéressant cela permettra d'élargir le chemin rural.

Mme CANOLE demande des renseignements sur la vidéosurveillance.

M. RIZZO explique que la première tranche concerne le renforcement de l'espace de stockage, la création d'un espace de visionnage de la police municipale et en mairie. La deuxième tranche concerne l'installation de nouvelles caméras aux trois entrées Ouest, Est et Jardins, aux tennis etc....

Mme CANOLE demande pourquoi la Mairie paie 12 000 € le déplacement du transformateur de l'usine de Marrons glacés.

M. RIZZO explique que le transfert a été pris en charge par la Confiserie. Il s'agit pour la commune du transfert de l'armoire d'éclairage public (équipement public) que la Mairie a fait déplacer sur Terre Rousse.

Mme CANOLE demande si les 400 000 € d'économie permettent de faire baisser le taux d'endettement par habitant.

Mme DUQUESNOY précise que le résultat excédentaire de fonctionnement permet d'abonder les dépenses d'investissement d'équipement comme par exemple la salle des fêtes. Si on compare avec d'autres communes, le taux d'endettement est plus élevé mais les autres communes ont elles moins de dépenses d'investissement. La commune n'a recouru aux emprunts que pour les grands projets.

Vu le Compte Financier unique 2025 de la commune de Collobrières

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que M. Jean-Pierre Rizzo a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique

Considérant que Mme Christine AMRANE, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

le Conseil municipal

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de COLLOBRIERES, lequel peut se résumer de la manière suivante

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	2 995 555,85 €	3 154 998,61 €	159 442,76 €
	Section d'investissement	2 230 496,21 €	1 543 929,92 €	- 686 566,29 €
Résultats antérieurs reportés	Section de fonctionnement		271 490,64 €	271 490,64 €
	Section d'investissement	11 266,63 €		- 11 266,63 €
Résultat de clôture 2025		5 237 318,69 €	4 970 419,17 €	- 266 899,52 €
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	369 210,32 €	1 044 819,42 €	675 609,10 €
Résultat cumulé 2025		5 606 529,01 €	6 015 238,59 €	408 709,58 €

Vu le Compte Financier unique 2025 de la commune de Collobrières

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

26.31 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - COMMUNE

Madame le Maire invite son assemblée à délibérer sur l'affectation des résultats du compte financier unique 2025 qui fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de **430 993.40 €** :

compte 002 excédent à nouveau reporté	130 993.40 €
compte 1068 en investissement	300 000.00 €

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité
D'adopter l'affectation des résultats comme présentée ci-dessus.

26.32 BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

Mme le Maire expose : « L'adoption du Budget Primitif 2026 qui vous est proposée ce soir intervient dans un contexte à la fois particulier et exigeant, tant sur le plan institutionnel que budgétaire.

Institutionnel d'abord, puisqu'il s'agit du premier budget du mandat.
Budgétaire ensuite, dans un environnement marqué par l'instabilité des finances publiques nationales et par une réduction progressive des marges de manœuvre des collectivités territoriales.
Dans ce cadre, l'élaboration de ce budget a répondu à un double impératif : préserver les équilibres fondamentaux de la commune tout en maintenant un niveau d'investissement au service de notre population.

Ce budget a été construit dans un contexte complexe, caractérisé par une inflation persistante et des incertitudes nationales qui fragilisent de nombreuses collectivités. Face à cela, nous avons fait le choix d'une gestion rigoureuse, maîtrisée et vigilante.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 0,32% par rapport aux dépenses réalisées en 2025. Ce niveau, en apparence modéré, est en réalité stratégique : il témoigne de notre capacité à absorber les hausses de coûts sans dégrader durablement la structure budgétaire.

Les charges à caractère général sont stabilisées, la masse salariale est contenue sans altérer la qualité du service public, et la subvention au CCAS est renforcée.

S'agissant des recettes, nous avons retenu des hypothèses à la fois prudentes et sincères. Leur évolution ne repose ni sur une augmentation de la pression fiscale ni sur des artifices budgétaires, mais sur des leviers solides et durables : la progression naturelle des bases fiscales, la valorisation du patrimoine communal, ainsi que la mobilisation active de cofinancements auprès de nos partenaires institutionnels.

Ce budget traduit ainsi la détermination de l'équipe municipale à tenir ses engagements devant les Collobriérois, en poursuivant un programme d'investissements contribuant à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie.

Il s'inscrit dans une ligne de conduite constante :

- la maîtrise des charges à caractère général ;
- la recherche active de financements extérieurs ;
- la stabilité des taux de fiscalité locale ;
- le maintien du soutien aux associations ;
- l'affectation prioritaire des excédents à l'investissement ;
- un investissement pensé au bénéfice direct des usagers.

NOS INVESTISSEMENTS 2026 concernent

1 – Nos engagements en faveur de la transition écologique
Installation d'un Eclairage LED à l'Eglise

2 – Le cadre de vie et le patrimoine

Acquisition de panneaux directionnels et de signalétique

Achat de mobilier urbain

Installation de barrières en bois pour l'aménagement du parking Notre-Dame

3 – La Sécurité

Finalisation des travaux de vidéosurveillance, incluant l'installation de caméras aux entrées de la commune

Mise aux normes des coffres électriques de la place de la mairie

Ajout d'un éclairage pour sécuriser l'accès à l'arrêt de bus

Acquisition d'un garage pour le CCFF, avec travaux de raccordement et d'aménagement

Mise aux normes des issues de secours des bâtiments communaux

4 – La Culture

Solde des travaux de construction de la salle des fêtes et de l'aménagement de ses locaux

Travaux de sécurisation de St Pons

Solde des travaux de réhabilitation de l'orgue

4 – Le Tourisme

Installation de panneaux d'informations sur le sentier botanique et découverte

Aménagement du site de Camp Bourjas

5- L'Education - Jeunesse

Acquisition de mobilier pour les écoles, le foyer et la bibliothèque

Aménagement d'un espace de vie au centre de loisirs

Réalisation de travaux dans les écoles

5 - Le Sports

Construction de deux terrains de padels

Réfection des terrains de tennis

6 - Services généraux

Acquisition de matériel pour les espaces verts et les services techniques

Achat de mobilier de bureau pour le service administratif

Réfection du mobilier de l'office de tourisme

Réparation du chéneau du bâtiment de la mairie

7- La dynamisation de notre commune

Financement des études pour la révision du PLU, permettant de nouvelles constructions

Acquisition de la bouchonnerie dans le cadre, notamment, d'un projet de logements inclusifs

Des frais d'étude :

Pour l'élaboration du permis d'aménager pour le lotissement communal

Etudes relatives aux travaux de la Rue Grammont

Réalisation des diagnostics amiante et autres nécessaires au lancement des travaux

Frais de division en vue de la vente de l'appartement situé au-dessus de la galerie Agosta.

La liste détaillée des dépenses d'équipement du BP 2026 vous a été transmis. »

M. CANOLE souligne la vente d'une partie du terrain Parcheminey de 2m² pour un montant de 720 €, alors qu'au vu des travaux, cela représente un déficit de 900 € à charge de la commune.

Mme LAPREE explique que ces travaux ont été effectués sur le local situé devant le terrain et qui menaçait de s'écrouler. Ils ne concernent pas la parcelle vendue.

M. FOURNILLIER précise que le terrain a été vendu en fonction de la valeur donnée par le service des domaines.

Madame le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune et demande à son assemblée de délibérer sur l'adoption de ce budget aux montants arrêtés et équilibrés dans ce projet à savoir :

- **Section de fonctionnement**

dépenses	2 882 884.21 €
recettes	2 882 884.21 €
- avec vote au niveau du chapitre

- **Section d'investissement**

dépenses	2 284 450.21 €
recettes	2 284 450.21 €

avec vote au niveau du chapitre sans opération

- La fixation du produit fiscal attendu à savoir : 1 450 486 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- d'adopter le budget primitif 2026 de la commune

26.33 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026

Mme le Maire explique : « Depuis 2001, les taux de fiscalité directe locale en vigueur sur le territoire de la Commune de Collobrières sont inchangés, ils s'établissent de la façon suivante :

- *Taxe d'habitation : 14,91 %*
- *Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,40 %*
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,53 % »*

Mme CANOLE demande pourquoi ne pas augmenter le taux des résidences secondaires.

Mme le Maire répond que cela est à l'étude et que la commune veut d'abord en mesurer les conséquences.

Depuis 2001, les taux de fiscalité directe locale en vigueur sur le territoire de la Commune de Collobrières sont inchangés, ils s'établissent de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 14,91 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,53 %

Madame le Maire rappelle que la loi de Finances de 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 a notamment prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ainsi qu'un nouveau schéma de financement des Collectivités Locales, à partir de 2021.

Ainsi, les communes doivent être intégralement compensées des pertes de taxe d'habitation, qu'elles sont appelées à subir, grâce au transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et à l'instauration d'un coefficient correcteur.

Ce mécanisme a été possible par l'intégration du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au taux communal. C'est pourquoi le taux communal relatif à la taxe sur les propriétés bâties (TFPB) s'élève désormais à 35,89 %.

Ce dispositif est neutre au niveau du contribuable, par ailleurs, il ne produit pas de recette supplémentaire pour la commune puisque le coefficient correcteur mis en place vient corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départemental « attribué ».

Dans ces conditions, l'assemblée communale est invitée à déterminer les taux applicables en 2026, pour les taxes foncières et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation, conformément aux détails ci-dessous :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principal 14.91 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.53 %

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Considérant que la commune a établi son budget primitif 2026 sans augmentation des taux de fiscalité directe locale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principal 14.91 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.53 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

26.34 SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Mme CANOLE demande ce qu'est l'ADAMA Var.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une association d'anciens élus.

Mme CANOLE regrette que l'on ne connaisse pas les montants demandés par les associations.

M. GALVAIRE précise que la commune colle à 90 % des demandes. Elle doit être vigilante et approfondir les demandes dans le contexte actuel. La commune doit revoir quatre associations pour discuter avec elles des montants demandés.

Mme le Maire précise que la commune a demandé à connaître les excédents des associations au 31/12/2025.

Mme CANOLE demande pourquoi Ecollo qui gère la ressourcerie, n'a obtenu aucune subvention.

Mme le Maire précise que M. SIMIAN doit être reçu dans 15 jours.

M. GALVAIRE précise qu'Ecollo a demandé 8 000 € de subvention et qu'il convient d'avoir des explications et des échanges sur cette demande..

M. CANOLE demande pour quoi l'Association culturelle et l'association 432 n'ont rien obtenu ?

Mme le Maire précise que ces deux associations vont être reçues et que ce n'est qu'après cet échange qu'une proposition de subvention sera faite au conseil municipal. L'Association culturelle a un excédent élevé, la commune financera les séances de cinéma, mais nous devons préciser la demande de l'association. Et il est demandé à l'association 432 une contrepartie à la commune pour la subvention ; comme pour les autres associations.

M. GALVAIRE précise que la commune doit recevoir l'Association Culturelle, l'ACASA, Ecollo Cantare et l'association 432.

Madame le Maire propose d'allouer des subventions pour l'année 2026 aux associations collobriéroises et autres.

Toutes les associations sont à but non lucratif et œuvrent pour :

- animer le village par des manifestations sportives, culturelles ou autres
- occuper les enfants par des activités diverses

Madame le Maire soumet au vote du Conseil municipal le tableau des subventions 2026 suivant :

NOM DE L'ASSOCIATION	ATTRIBUTION 2026
ASSOCIATION DES ARTISTES CREATEURS	400.00 €

ACPG ET CATM COLLOBRIERES anciens combattants	900,00 €
ASSOCIATION MINERALOGIQUE ET GEOLOGIQUE DES MAURES	1 200,00 €
LES BALADEURS DES MAURES	900,00 €
LE ROSEAU DU REAL MARTIN	500,00 €
PEP 83	100,00 €
RESTO DU CŒUR	1 000,00 €
COLLO GYM*	5 000,00 €
M.A.M.I **	23 589,00 €
CANTARE	300,00 €
ADOC AMIS DE L'ORGUE	500,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	750,00 €
FERME DE LAMBERT	2 500,00 €
ADAMA VAR	100,00 €
DDEN CIRCONSCRIPTION CUERS	100,00 €
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS	100,00 €
EVENTAIL SHUKOKAI	800,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	1 000,00 €
LES 2 COULEUVRES***	2 675,00 €
ASSOCIATION ROMAIN CASIER	1 000,00 €
TOTAL	43 414,00 €

* Par délibération n° 26.27 du 03/04/2026 l'association Collogym a bénéficié d'une avance de subvention de 2 000 €

** Par délibération n° 26.26 du 03/04/2026 l'association MAMI a bénéficié d'une avance de subvention de 8 000 €

*** Par délibération n° 26.25 du 03/04/2026 l'association Les 2 couleuvres a bénéficié d'une avance de subvention de 500 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'octroyer les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune au chapitre 65 article 65748.

26.35 SUBVENTION ALLOUEE AU COMITE DES FETES

M. DEBONO Président de l'association n'a pas participé au vote.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 22 000,00 € pour l'année 2026 au Comité des Fêtes (Rappel : Par délibération n° 26.24 du 03/04/2026 le Comité des Fêtes a bénéficié d'une avance de subvention de 7000 €).

Cette association est à but non lucratif et œuvre pour :

- animer le village par des manifestations festives

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

d'octroyer une subvention d'un montant de 22 000.00 € pour l'année 2026 au Comité des Fêtes

- dit que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune au chapitre 65 article 65748.

26.36 SUBVENTION ALLOUEE AU COMITE DE JUMELAGE

M. SAUVAYRE Président de l'association n'a pas participé au vote.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 2 000,00 € pour l'année 2026 au Comité de Jumelage.

Cette association est à but non lucratif et œuvre pour :

- animer le village par des manifestations festives

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'octroyer une subvention d'un montant de 2 000,00 € pour l'année 2026 au Comité de Jumelage,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune au chapitre 65 article 65748.

26.37 SUBVENTION ALLOUEE A LA CONFRERIE DES CASTANAIRES

M. SAUVAYRE Président de l'association n'a pas participé au vote.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 1 250,00 € pour l'année 2026 à La Confrérie des Castanaires.

Cette association est à but non lucratif et œuvre pour :

- animer le village par des manifestations culturelles

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'octroyer une subvention d'un montant de 1 250,00 € pour l'année 2026 à La Confrérie des Castanaires,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune au chapitre 65 article 65748.

26.38 SUBVENTION ALLOUEE A L'ADMR

M. SAUVAYRE de l'association n'a pas participé au vote.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 3 000,00 € pour l'année 2026 à l'ACASA de Collobrières.

Cette association est à but non lucratif et œuvre pour aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans la commune et les quartiers et les secteurs géographiques où elle exerce son action.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'octroyer une subvention d'un montant de 3 000.00 € pour l'année 2026 à l'ADMR,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune au chapitre 65 article 65748.

26.39 SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION DE REHABILITATION DE ST PONS

M. CANOLE Christian membre de l'association n'a pas participé au vote.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 6 000,00 € pour l'année 2026 à l'Association de Réhabilitation du Site de St Pons.

Cette association est à but non lucratif et œuvre pour réhabiliter le site de l'Eglise Saint Pons.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'octroyer une subvention d'un montant de 6 000,00 € pour l'année 2026 à l'Association de Réhabilitation du Site de St Pons,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune au chapitre 65 article 65748.

26.40 SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION LES RIGAOUS

M. CANOLE Christian Président de l'association n'a pas participé au vote.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 200,00 € pour l'année 2026 à l'Association Les Rigaous.

Cette association est à but non lucratif et œuvre pour promouvoir la musique à Collobrières.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'octroyer une subvention d'un montant de 200,00 € pour l'année 2026 à l'Association Les Rigaous,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune au chapitre 65 article 65748.

26.41 PARTICIPATION ALLOUEE AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHATAIGNES DU VAR

Mme le Maire propose de renouveler son soutien au Syndicat des producteurs de châtaignes du Var dans sa démarche de réhabilitation de la châtaigneraie varoise en lui attribuant une participation de 4 000 € pour l'année 2026.

Le Syndicat des Producteurs de Châtaignes de Collobrières a pour objet la réalisation d'actions déterminées dans ses statuts :

- La rénovation des châtaigneraies traditionnelles et leur renouvellement par le greffage et des plantations en adéquation avec le changement climatique
- La sensibilisation et la formation des propriétaires de châtaigneraies de la commune concernant l'entretien de leurs vergers et l'animation foncière
- L'accompagnement des producteurs dans les démarches administratives et de lutte contre les aléas de tout genre (gibier, sanitaires, climatiques)
- Le développement de l'animation de la filière locale et la valorisation des fruits et des coproduits du châtaignier

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'octroyer une participation d'un montant de 4 000 € pour l'année 2026 au Syndicat des producteurs de châtaignes du Var.
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune au chapitre 65 article 65568.

26.42 TARIFS DES EMPLACEMENTS POUR LES FÊTES DE LA CHÂTAIGNE- ANNEE 2026

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 2025 qui fixe les tarifs des emplacements pour les fêtes de la châtaigne :

FETES DE LA CHATAIGNE	
STAND DE CATEGORIE 1 PROPOSANT EXCLUSIVEMENT DES PRODUITS A BASE DE CHATAIGNES (FRAICHES, GRILLEES OU EN CREME PROVENANT UNIQUEMENT DU MASSIF DES MAURES) – AGRICULTEUR LABELLISE BIO – ARTISANT D'ART/ARTISTE LIBRE/ CREATIONS ARTISANALES	4m : 72,00 €/dimanche 8m : 144,00 €/dimanche
STAND DE CATEGORIE 2 CASTANEICULTEUR PROPOSANT DES PATISSERIES A BASE DE CHATAIGNES - AGRICULTEUR NON BIO – ARTISAN BOULANGER – PATISSIER - CONFISEUR	4m : 100,00 €/dimanche 8m : 200,00 €/dimanche
STAND DE CATEGORIE 3 ARTISAN PRODUCTEUR PROPOSANT DES PRODUITS D'ALIMENTATION RAPIDE OU D'AUTRES PRODUITS VITICULTEUR / BRASSEUR : VENTE AU VERRE	4m : 200,00 €/dimanche 8m : 400,00 €/dimanche

Elle propose de voter les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2026 :

FETES DE LA CHATAIGNE	
STAND DE CATEGORIE 1 CASTANEICULTEUR ADHERENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÂTAIGNES DU VAR PROPOSANT EXCLUSIVEMENT DES PRODUITS A BASE DE CHATAIGNES (FRAICHES, GRILLEES OU EN CREME PROVENANT UNIQUEMENT DU MASSIF DES MAURES) – AGRICULTEUR LABELLISE BIO – ARTISANT D'ART/ARTISTE LIBRE/ CREATIONS ARTISANALES	4m : 72,00 €/dimanche 8m : 144,00 €/dimanche
STAND DE CATEGORIE 2 CASTANEICULTEUR ADHERENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÂTAIGNES DU VAR PROPOSANT DES PATISSERIES A BASE DE CHATAIGNES - AGRICULTEUR NON BIO – ARTISAN BOULANGER – PATISSIER - CONFISEUR	4m : 110,00 €/dimanche 8m : 220,00 €/dimanche
STAND DE CATEGORIE 3 CASTANEICULTEUR NON ADHERENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÂTAIGNES DU VAR ARTISAN PRODUCTEUR PROPOSANT DES PRODUITS D'ALIMENTATION RAPIDE OU D'AUTRES PRODUITS VITICULTEUR / BRASSEUR : VENTE AU VERRE	4m : 220,00 €/dimanche 8m : 440,00 €/dimanche

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité

De voter les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2026 :

FETES DE LA CHATAIGNE	
STAND DE CATEGORIE 1 CASTANEICULTEUR ADHERENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÂTAIGNES DU VAR PROPOSANT EXCLUSIVEMENT DES PRODUITS A BASE DE CHATAIGNES (FRAICHES, GRILLEES OU EN CREME PROVENANT UNIQUEMENT DU MASSIF DES MAURES) – AGRICULTEUR LABELLISE BIO – ARTISANT D'ART/ARTISTE LIBRE/ CREATIONS ARTISANALES	4m : 72,00 €/dimanche 8m : 144,00 €/dimanche

STAND DE CATEGORIE 2 CASTANEICULTEUR ADHERENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÂTAIGNES DU VAR PROPOSANT DES PATISSERIES A BASE DE CHATAIGNES - AGRICULTEUR NON BIO – ARTISAN BOULANGER – PATISSIER - CONFISEUR	4m : 110,00 €/dimanche 8m : 220,00 €/dimanche
STAND DE CATEGORIE 3 CASTANEICULTEUR NON ADHERENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÂTAIGNES DU VAR ARTISAN PRODUCTEUR PROPOSANT DES PRODUITS D’ALIMENTATION RAPIDE OU D’AUTRES PRODUITS VITICULTEUR / BRASSEUR : VENTE AU VERRE	4m : 220,00 €/dimanche 8m : 440.00 €/dimanche

26.43 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – REGIE EAU POTABLE

Mme le Maire expose : « Le Compte Financier unique pour l'exercice 2025 de la Régie de l'Eau potable s'établit comme suit.

En section de fonctionnement

- Les Dépenses s'élèvent à 333 615.84 €
- Et les Recettes à 384 825.67 €
- Le Résultat de l'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement de 51 209.83 €

A l'excédent de fonctionnement 2025, il convient de rajouter le résultat excédentaire reporté soit 2 076.18 € ce qui donne un résultat cumulé positif de fonctionnement de **53 286.01 €**

En section d'investissement

- Les Dépenses s'élèvent à 59 479.90 €
- Et les recettes à 87 482.41 €
- Le Résultat de l'exercice 2025 présente un excédent d'investissement de 28 002.51 €

A l'excédent d'investissement 2025, il convient de rajouter le résultat excédentaire reporté 100 246.70 €, ce qui donne un résultat cumulé positif d'investissement de 128 249.21 € hors reste à réaliser.

A ce résultat, il faut retrancher les restes à réaliser en investissement qui s'élèvent à 54 340 € en dépenses et ajouter 17 500 € de recettes soit un résultat cumulé positif d'investissement de **91 409.21 €** avec les restes à réaliser

Le résultat de clôture 2025 toutes sections confondues avec les restes à réaliser s'élève donc à **144 695.22 €**.

Je sou mets à votre approbation ce compte financier unique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RIZZO »

M. Jean-Pierre RIZZO donne lecture des exécutions budgétaires :

DEPENSES D'EXPLOITATION		Réel 2025	
Le Chap 011	Charges à caractère général	201 179.67 €	Correspond à 60 % des dépenses. Il s'agit des dépenses relatives au contrat d'exploitation des installations de production d'eau potable, de reprise et de stockage ainsi que des réseaux de distribution, l'Entretien et la réparation de matériel, l'Achat d'eau et la Redevance prélevement versée à l'agence de l'eau.
Le Chap 012	Dépenses de personnel	6 522.41 €	Représente 2 % des dépenses pour la mise à disposition du personnel de la commune au profit de la régie
Le Chap 014	Atténuations de produits	30 651.00 €	Représente 9 % des dépenses. Il s'agit de la redevance de modernisation des réseaux perçue lors de la facturation à reverser à l'agence de l'eau.

Le Chap 66	Charges financières	15 280.35 €	Représente 5 % des dépenses.
Le Chap 042	Opérations d'ordres	79 982.41 €	Représente 24 % des dépenses au titre de la dotation aux amortissements
TOTAL		333 615.84 €	

RECETTES D'EXPLOITATION		Réel 2025	
Le Chap 70	ventes de produits fabriqués, prestations de services	360 101.34 €	Représente 93 % des recettes. Ces recettes proviennent de la vente de l'eau y compris les abonnements et les nouveaux branchements. On constate une augmentation des recettes de vente d'eau due à l'application des nouveaux tarifs et à la mise en place des nouvelles redevances de l'agence de l'eau.
Le Chap 042	Opérations ordre intérieur de la section	24 724.33 €	Représente 7% des recettes, correspondant à l'amortissement des subventions
TOTAL		384 825.67 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Réel 2025	
Le Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	25 148.26 €	Représente 42 % des dépenses d'investissement, il s'agit du remboursement du capital des emprunts.
Le Chap 20	Immobilisation incorporelles	8 947.31 €	Représente 15 % de dépenses d'investissement pour le schéma directeur AEP et le zonage Eau brute
Le Chap 21	Immobilisation corporelles	660.00 €	Représente 1 % de dépenses pour la sécurisation des sources
Le Chap 040	Opérations ordre transf entre sections	24 724.33 €	Représente 42% des dépenses pour l'amortissement des subventions
TOTAL		59 479.90 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Réel 2025	
Le Chap 040	Opérations ordre trans entre sections	79 982.41 €	Représente 91 % des recettes d'investissement correspondant aux Dotations aux amortissements
Le Chap 13	Subventions d'investissement	7 500.00 €	Représente 9 % des recettes d'investissement correspondant à la subvention de l'agence de l'eau pour le programme Sécurisation des sources
TOTAL		87 482.41 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales :

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la régie d'eau potable de COLLOBRIERES ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Madame le Maire quitte la salle M. Jean-Pierre RIZZO assure la Présidence de la séance.

M. Jean-Pierre RIZZO donne lecture des exécutions budgétaires :

DEPENSES D'EXPLOITATION		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 011	Charges à caractère général	222 022,00 €	201 179,67 €	90,61
Chap 012	Dépenses de personnel	6 522,41 €	6 522,41 €	100
Chap 014	Atténuation de produits	30 651,00 €	30 651,00 €	100
Chap 65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	0
Chap 66	Charges financières	16 198,96 €	15 280,35 €	94,33
TOTAL DEPENSES REELLES		275 394,37 €	253 633,43 €	92,1
Chap 042	Opérations d'ordres	79 982,41 €	79 982,41 €	100
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		79 982,41 €	79 982,41 €	100
TOTAL		355 376,78 €	333 615,84 €	

RECETTES D'EXPLOITATION		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 70	ventes de produits fabriqués, prestations de services	328 326,27 €	360 101,34 €	109,68
Chap 74	Subventions d'exploitation	250,00 €		0
TOTAL RECETTES REELLES		328 576,27 €	360 101,34 €	109,59
Chap 042	Opérations ordre intérieur de la section	24 724,33 €	24 724,33 €	100
TOTAL RECETTES D'ORDRE		24 724,33 €	24 724,33 €	100
002 Résultat d'exploitation reporté		2 076,18 €		
TOTAL		355 376,78 €	384 825,67 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 16	Remboursement du capital	25 149,00 €	25 148,26 €	100
Chap 20	Immobilisation incorporelles	20 940,00 €	8 947,31 €	42,73
Chap 21	Immobilisation corporelles	134 415,78 €	660,00 €	0,49
TOTAL DEPENSES REELLES		180 504,78 €	34 755,57 €	19,25
Chap 040	Opérations ordre transf entre sections	24 724,33 €	24 724,33 €	100
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		24 724,33 €	24 724,33 €	100
TOTAL		205 229,11 €	59 479,90 €	28,98

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 13	Subventions d'investissement	25 000,00 €	7 500,00 €	30
TOTAL RECETTES REELLES		25 000,00 €	7 500,00 €	30
Chap 040	Opérations ordre trans entre sections	79 982,41 €	79 982,41 €	100
TOTAL RECETTES D'ORDRE		79 982,41 €	79 982,41 €	100
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		100 246,70 €		

TOTAL	205 229,11 €	87 482,41 €
-------	--------------	-------------

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	333 615,84 €	384 825,67 €	51 209,83 €
	Section d'investissement	59 479,90 €	87 482,41 €	28 002,51 €
Résultats antérieurs reportés	Section de fonctionnement		2 076,18 €	2 076,18 €
	Section d'investissement		100 246,70 €	100 246,70 €
Résultat de clôture 2025		393 095,74 €	574 630,96 €	181 535,22 €
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	36 840,00 €	- € -	36 840,00 €
Résultat cumulé 2025		429 935,74 €	574 630,96 €	144 695,22 €

Vu le Compte Financier unique 2025 du budget de la régie de l'eau potable de Collobrières

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que M. Jean-Pierre RIZZO a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique

Considérant que Mme Christine Amrane, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique,

Suite à l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie Eau potable de Collobrières du 27/04/2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Régie de l'Eau Potable de COLLOBRIERES, lequel peut se résumer de la manière suivante

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	333 615,84 €	384 825,67 €	51 209,83 €
	Section d'investissement	59 479,90 €	87 482,41 €	28 002,51 €
Résultats antérieurs reportés	Section de fonctionnement		2 076,18 €	2 076,18 €
	Section d'investissement		100 246,70 €	100 246,70 €
Résultat de clôture 2025		393 095,74 €	574 630,96 €	181 535,22 €
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	36 840,00 €	- € -	36 840,00 €
Résultat cumulé 2025		429 935,74 €	574 630,96 €	144 695,22 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

26.44 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – REGIE EAU POTABLE

Suite à l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie Eau Potable du 27/04/2026, Madame le Maire invite son assemblée à délibérer sur l'affectation des résultats du compte financier unique 2025 qui fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement 53 **286.01 €** :

à répartir comme suit
compte 002 excédent à nouveau reporté **53 286.01 €**

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- d'adopter l'affectation des résultats comme présentée ci-dessus.

26.45 BUDGET PRIMITIF 2026 – SERVICE REGIE EAU POTABLE

Mme le Maire expose : « Je vous propose de délibérer sur l'adoption du budget de la régie d'eau potable aux montants arrêtés et équilibrés dans le projet qui vous a été transmis à savoir :

-	<u>Section exploitation</u>	
-	dépenses	428 760.34 €
-	recettes	428 760.34 €
-	<u>Section d'investissement</u>	
-	dépenses	259 510.41 €
-	recettes	259 510.41 €

Le vote du Conseil Municipal doit enfin porter sur les montants du tableau d'amortissements des immobilisations (travaux et installations) :

77 578.38 € pour le service régie eau potable (compte 6811)

sur le montant du tableau d'amortissements des subventions :

25 224.33 € pour le service régie eau potable (compte 747)

Je vais vous présenter les principaux postes de dépenses et de recettes.

*Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **428 760.34 €**, réparties comme suit :*

*Les dépenses réelles s'élèvent à **349 581.96 €***

Elles comprennent :

- *Les dépenses de gestion des services à hauteur de **334 002.60 €** correspondant :*

***Au Chapitre 011 charges à caractère général** : 55 % des dépenses avec 237 400 € inscrits*

Il s'agit du contrat d'exploitation des installations de production d'eau potable, de reprise et de stockage ainsi que des réseaux de distribution, l'entretien et la réparation de matériel, l'Achat d'eau, la Redevance prélèvement versée à l'agence de l'eau...

***Le Chapitre 012 charges de personnel** représente 5 % des dépenses, il s'agit de la mise à disposition du personnel communal au profit du service eau.*

***Au Chapitre 014** : Atténuation de produits, les dépenses représentent 11% des dépenses de fonctionnement, il s'agit du reversement de la redevance pollution à l'Agence de l'Eau. Cette redevance a été supprimée au profit d'une nouvelle redevance « redevance sur la consommation d'eau potable ».*

- *Les charges financières au chapitre 66 représente 4% des dépenses de fonctionnement, il s'agit des intérêts d'emprunt réalisés pour de réhabilitation des sources et des intérêts de ligne de trésorerie.*

Les dépenses d'ordre au chapitre 42 représente 18 % des dépenses de fonctionnement pour la dotation aux amortissements

Les recettes s'élèvent à 428 760.34 € et se répartissent comme suit :

Les recettes réelles à hauteur de 350 250 € comprenant notamment les produits des services qui génèrent 82 % des recettes

Il s'agit des recettes de redevance et d'abonnements en eau potable et des recettes de pose de compteurs.

Les recettes d'ordre au chapitre 42 représente 6 % des recettes de fonctionnement. Elles comprennent l'amortissement des subventions.

L'excédent ordinaire reporté correspond à 12 % des recettes.

La section d'investissement s'élève à 259 510.41 € y compris les restes à réaliser 2025.

Les dépenses sont réparties en

1) Dépenses d'équipement nouvelles : 119 588.26 € :

A ces dépenses nouvelles se rajoutent les dépenses d'équipement inscrites en restes à réaliser soit 54 340 € soit un total de dépenses d'équipement de 173 928.26 €. (67 % des dépenses)

Pour les projets suivants :

Etude Rue Grammont

Travaux sur réseaux

Sécurisation des sources

Remplacement porte station-camping

Alarme anti-intrusion

Brise charge escalier Sibille

Passerelle accès captage Obavie

2) Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'emprunt à hauteur de 10%.

3) Et des Dépenses d'ordre

A hauteur de 23% des dépenses d'investissement pour l'Amortissement des subventions

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 259 510.41 € y compris les recettes inscrites en restes à réaliser 17 500 €, budget équilibré en dépenses et recettes.

Les recettes en RAR sont de 17 500 € pour la sécurisation des sources.

Soit un total de recettes réelles d'investissement de 17 500 € soit 7 % des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent également les Recettes d'ordre à hauteur de 44 % des recettes d'investissement, correspondant à la dotation aux amortissements »

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie Eau potable du 27/04/2026, Mme le Maire présente le budget primitif 2026 du service régie eau potable et demande à son assemblée de délibérer sur l'adoption de ce budget aux montants arrêtés et équilibrés dans ce projet à savoir :

- **Section exploitation**

- dépenses 428 760.34 €

- recettes 428 760.34 €

vote au niveau des chapitres

- **Section d'investissement**

- dépenses 259 510.41 €

- recettes 259 510.41 €

vote au niveau des chapitres sans opération

Le vote du Conseil Municipal doit enfin porter sur les montants du tableau d'amortissements des immobilisations (travaux et installations) :

77 578.38 € pour le service régie eau potable (compte 6811)
sur le montant du tableau d'amortissements des subventions :
25 224.33 € pour le service régie eau potable (compte 747)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité
d'adopter le budget primitif 2026 du service régie eau potable

26.46 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – REGIE ASSAINISSEMENT

Mme le Maire expose : « Le Compte Financier unique pour l'exercice 2025 de la Régie Assainissement s'établit comme suit.

En section de fonctionnement

- Les Dépenses s'élèvent à 189 655.16 €
- Et les Recettes à 168 398.19 €
- Le Résultat de l'exercice 2025 présente un déficit de fonctionnement de 21 256.97 €

Au déficit de fonctionnement 2025, il convient de rajouter le résultat excédentaire de 2024 affecté au fonctionnement de 2025 soit 37 527.27 € ce qui donne un résultat cumulé positif de fonctionnement de **16 270.30 €**

En section d'investissement

- Les Dépenses s'élèvent à 53 268.27 €
- Et les recettes à 60 232.04 €
- Le Résultat de l'exercice 2024 présente un excédent d'investissement de 6 963.77 €

A l'excédent d'investissement 2025, il convient de rajouter le résultat Excédentaire de 2024 soit 117 158.84 €, ce qui donne un résultat cumulé positif d'investissement de 124 122.51 € hors reste à réaliser.

A ce résultat, il faut retrancher les restes à réaliser en investissement qui s'élèvent à 5 000 € en dépenses soit un résultat cumulé positif d'investissement de **119 122.51 €** avec les restes à réaliser

Le résultat de clôture 2025 toutes sections confondues avec les restes à réaliser s'élève donc à **135 392.81 €**.

Je sou mets à votre approbation ce compte financier unique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RIZZO.

DEPENSES D'EXPLOITATION		Réel 2025	
Le Chap 011	Charges à caractère général	76 534.70 €	Représente 40 % des dépenses, il s'agit des dépenses de prestations de service pour l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, ce contrat comprend la gestion du service, les curages, désobstruction, élimination des boues, le contrôle des ANC et réalisation de nouveaux branchements ...
Le Chap 012	Dépenses de personnel	36 960.32 €	Représente 19 % des dépenses de fonctionnement, il s'agit de la mise à disposition du personnel communal à la régie assainissement.
Le Chap 014	Atténuation de produits	10 828.00 €	Correspond à 6% des dépenses pour le reversement à l'agence de l'eau de la redevance de modernisation
Le Chap 66	Charges financières	5 100.10 €	Représente 3% des dépenses correspondant aux intérêts des emprunts
Le Chap 042	Opérations d'ordres transf. entre sections	60 232.04 €	Correspond à 32 % des dépenses de fonctionnement pour la dotation aux amortissements
TOTAL		189 655.16 €	

RECETTES D'EXPLOITATION		Réel 2025	
Le Chap 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	149 108.09 €	Représente 89 % des recettes. Les recettes proviennent des redevances d'assainissement collectif et non collectif, des abonnements, des branchements et des participations pour raccordement à l'assainissement collectif liées aux autorisations d'urbanisme.
Le Chap 75	Autres produits de gestions	0,94 €	
Le Chap 042	Opérations ordre transf. entre sections	19 289.16 €	Représente 11 % des recettes correspondant à l'amortissement des subventions
TOTAL		168 398.16 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Réel 2025	
Le Chap 16	Remboursement du capital	31 839.11 €	Représente 60% des dépenses pour le remboursement du capital pour l'emprunt de la station d'épuration et travaux divers
Le Chap 21	Immobilisation corporelles	2 140.00 €	Représente 4% des dépenses d'équipement pour des travaux sur réseaux
Le Chap 040	Opérations ordre transf entre sections	19 289.16 €	Correspond à 36 % pour l'Amortissement des subventions
TOTAL		53 268.27 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Réel 2025	
Le Chap 040	Opérations ordre trans entre sections	60 232.04 €	Correspond à 100 % des recettes d'investissement au Dotation aux amortissements
TOTAL		60 232.04 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales :

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la régie d'assainissement de COLLOBRIERES ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Madame le Maire quitte la salle M. Jean-Pierre RIZZO assure la Présidence de la séance.

M. Jean-Pierre RIZZO donne lecture des exécutions budgétaires :

DEPENSES D'EXPLOITATION		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 011	Charges à caractère général	91 351,08 €	76 534,70 €	83,78
Chap 012	Dépenses de personnel	36 960,32 €	36 960,32 €	100
Chap 014	Atténuation de produits	10 828,00 €	10 828,00 €	100
Chap 66	Charges financières	5 144,99 €	5 100,10 €	99,13
TOTAL DEPENSES REELLES		144 284,39 €	129 423,12 €	89,7

Chap 042	Opérations d'ordres	60 232,04 €	60 232,04 €	100
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		60 232,04 €	60 232,04 €	100
TOTAL		204 516,43 €	189 655,16 €	

RECETTES D'EXPLOITATION		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	147 500,00 €	149 108,09 €	101,09
Chap 74	Subventions d'exploitation	200,00 €	- €	0
Chap 75	Autres produits de gestion courante		0,94 €	0
TOTAL RECETTES REELLES		147 700,00 €	149 109,03 €	100,95
Chap 042	Opérations ordre intérieur de la section	19 289,16 €	19 289,16 €	100
TOTAL RECETTES D'ORDRE		19 289,16 €	19 289,16 €	100
002 Résultat d'exploitation reporté		37 527,27 €		
TOTAL		204 516,43 €	168 398,19 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 16	Remboursement du capital	31 840,00 €	31 839,11 €	100
Chap 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €		
Chap 21	Immobilisation corporelles	116 261,62 €	2 140,00 €	1,84
TOTAL DEPENSES REELLES		158 101,62 €	33 979,11 €	21,49
Chap 040	Opérations ordre transf entre sections	19 289,16 €	19 289,16 €	100
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		19 289,16 €	19 289,16 €	100
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- €		
TOTAL		177 390,78 €	53 268,27 €	30,03

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025	%age
Chap 13	Subventions d'investissement	- €	- €	0
Chap 10	Dotations, fonds divers	- €	- €	0
TOTAL RECETTES REELLES		- €	- €	0
Chap 040	Opérations ordre trans entre sections	60 232,04 €	60 232,04 €	100
TOTAL RECETTES D'ORDRE		60 232,04 €	60 232,04 €	100
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		117 158,74 €		
TOTAL		177 390,78 €	60 232,04 €	

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	189 655,16 €	168 398,19 €	- 21 256,97 €
	Section d'investissement	53 268,27 €	60 232,04 €	6 963,77€
Résultats antérieurs reportés	Section de fonctionnement		37 527,27 €	37 527,27 €
	Section d'investissement		117 158,74 €	117 158,74 €
Résultat de clôture 2025		242 923,43 €	383 316,24 €	140 392,81 €
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €
Résultat cumulé 2025		247 923,43 €	383 316,24 €	135 392,81 €

Vu le Compte Financier unique 2025 de la régie d'assainissement de Collobrières

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que M. Jean-Pierre RIZZO a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique

Considérant que Mme Christine AMRANE, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique,

Suite à l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie Assainissement du 27/04/2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Régie Assainissement de COLLOBRIERES, lequel peut se résumer de la manière suivante

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	189 655,16 €	168 398,19 €	- 21 256,97 €
	Section d'investissement	53 268,27 €	60 232,04 €	6 963,77 €
Résultats antérieurs reportés	Section de fonctionnement		37 527,27 €	37 527,27 €
	Section d'investissement		117 158,74 €	117 158,74 €
Résultat de clôture 2025		242 923,43 €	383 316,24 €	140 392,81 €
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €
Résultat cumulé 2025		247 923,43 €	383 316,24 €	135 392,81 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

26.47 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - ASSAINISSEMENT

Madame le Maire invite son assemblée à délibérer sur l'affectation des résultats du compte financier unique 2025 qui fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de **16 270.30 €** :

à répartir comme suit
compte 002 excédent à nouveau reporté **16 270.30 €**

Le Conseil Municipal,
où l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité
D'adopter l'affectation des résultats comme présentée ci-dessus.

26.48 BUDGET PRIMITIF 2026 – SERVICE REGIE ASSAINISSEMENT

Mme le Maire propose de délibérer sur l'adoption du budget primitif 2026 de la régie assainissement aux montants arrêtés et équilibrés suivants :

Section exploitation

- dépenses	181 659.46 €
- recettes	181 659.46 €

Section d'investissement

- dépenses	183 584.80 €
- recettes	183 584.80 €

Le vote du Conseil Municipal doit enfin porter

- *sur les montants du tableau d'amortissements des immobilisations (travaux et installations) : **59 462.29 €** pour le service assainissement (compte 6811)*
- *sur le montant du tableau d'amortissements des subventions : **19 289.16 €** pour le service assainissement (compte 747)*

*Le budget prévisionnel 2025 s'élève à **181 659.46 €***

Les dépenses sont réparties ainsi :

Les dépenses réelles à hauteur de 122 197.17 €

Ces dépenses comprennent :

*Les dépenses de gestion des services pour un montant de **117 236.29 €***

Le Chapitre 011 : *charges à caractère général représente 46% des dépenses, il s'agit du contrat de prestations de services pour l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, ce contrat comprend la gestion du service, les curages, désobstruction, élimination des boues, traitement des boues, inspection télévisée, maintenance logiciel, achat de matériel, le contrôle des ANC et réalisation de nouveaux branchements...*

Le Chapitre 012 : *charges de personnel représente 13 % des dépenses, il s'agit de la mise à disposition du personnel communal au profit de la régie assainissement*

*Les charges financières au **chapitre 66** représente 3% des dépenses de fonctionnement, il s'agit des intérêts d'emprunt mobilisés pour la réhabilitation de la station d'épuration et divers travaux d'investissement sur réseaux*

Au chapitre 14 Atténuation de produits, il s'agit du reversement de la redevance de modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau pour un montant de 350 €. En raison de l'instauration d'une nouvelle redevance par l'agence de l'eau Performance des systèmes de l'assainissement collectif, ce chapitre est sous-estimé comme cette nouvelle redevance sera reversée depuis le chapitre 11.

Au chapitre 65, les charges représentent 5%, il s'agit de créances admises en non-valeur, ce sont des crédits prévus pour annuler des créances pour lesquelles le trésorier a épuisé toutes les méthodes de recouvrement et qui ne pourront pas être régularisées.

Les dépenses d'ordre au chapitre 42 *représente 33 % des dépenses de fonctionnement pour la dotation aux amortissements*

Les recettes de fonctionnement se répartissent en

- 1) **Recettes réelles à hauteur de 70 % des recettes comprennent les produits des services, il s'agit de la facturation de la régie assainissement, la redevance AC, la redevance ANC et la participation au branchement d'assainissement.**
- 2) **Recettes d'ordre à hauteur de 11 % des recettes comprennent l'amortissement des subventions.**
- 3) **Le Résultat reporté s'élève à 16 270.30 € (9% des recettes)**

La section d'investissement s'élève à **183 584.80 €** y compris les restes à réaliser 2025.

Les dépenses sont réparties ainsi :

- 1) **Les dépenses d'équipement représente 72 % des dépenses d'investissement**

Pour les projets suivants :

Etude des réseaux pour définir un programme de travaux rue Grammont

Travaux sur réseaux

Enrochement rivière Pont Neuf

Regard eaux usées Rue Jean Jaurès

Regard eaux usées Bd Caminat

- 2) **Les frais d'emprunt représentent 17% des dépenses d'investissement.**

- 3) **Et les dépenses d'ordre 11% correspondant à l'amortissement des subventions**

Les recettes de l'exercice s'élèvent à **183 584.80 €** budget équilibré en dépenses et recettes.

Réparties comme suit :

Des recettes d'ordre représentant 32% des recettes d'investissement pour la Dotation aux amortissements

Et le Solde d'exécution positif reporté correspondant à 68 % des recettes d'investissement.

Suite à l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie Assainissement du 27/04/2026, Madame le Maire présente le budget primitif 2026 du service Régie assainissement et demande à son assemblée de délibérer sur l'adoption de ce budget aux montants arrêtés et équilibrés dans ce projet à savoir :

-	<u>Section exploitation</u>	
-	dépenses	181 659.46 €
-	recettes	181 659.46 €
	vote au niveau des chapitres	
-	<u>Section d'investissement</u>	
-	dépenses	183 584.80 €
-	recettes	183 584.80 €
	vote au niveau des chapitres sans opération	

Le vote du Conseil Municipal doit enfin porter

- sur les montants du tableau d'amortissements des immobilisations (travaux et installations) : **59 462.29 €** pour le service assainissement (compte 6811)
- sur le montant du tableau d'amortissements des subventions : **19 289.16 €** pour le service assainissement (compte 747)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

d'adopter le budget primitif 2026 du service régie assainissement

26.49 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ACCES ET A L'INTERVENTION DES BENEVOLES RCSC-CCFF SUR LES COMMUNES LIMITROPHES

M. BOUTAVANT explique que lors de l'assemblée générale de l'association, M. le Préfet du Var a insisté sur les contrôles OLD qui doivent être effectués par les communes. Il regrette que la réunion organisée par la Mairie n'ait attiré que 6, 7 personnes.

M. FOURNILLIER rappelle qu'il y a beaucoup de résidences secondaires sur la commune et qu'une réunion en avril n'était pas forcément adaptée.

Mme CANOLE suggère qu'un manque de moyens financiers peut être à l'origine du non-débroussaillage.

M. RIZZO rappelle que la commune s'occupe des grands pares-feux et que si les gens s'entendent avec leurs voisins, ils peuvent partager les dépenses. Il rappelle que le CCFF et la Police municipale font déjà beaucoup de prévention.

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- o Communication renforcée par courrier/boîtes aux lettres*
- o Renforcer la sensibilisation lors des acquisitions immobilières*
- o Présence de terrain (policier municipal, élus CCFF)*
- o Faible caractère dissuasif des amendes*

Mme le Maire rappelle que les communes du Var sont invitées à renforcer leur collaboration dans la lutte contre les incendies par la mobilisation des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC) et des Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF).

Pour assurer cette coordination, la commune peut conclure des conventions bilatérales avec les communes limitrophes autorisant l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF. Le modèle de convention est identique pour toutes les communes du Var.

La commune de Collobrières renouvelle ces conventions pour la nouvelle mandature avec les communes limitrophes suivantes :

- Pierrefeu-du-Var
- La Londe Les Maures
- Bormes Les Mimosas
- La Môle
- Carnoules
- Pignans
- Puget-Ville
- Les Mayons
- Gonfaron
- Grimaud
- Le Lavandou
- La Garde Freinet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De renouveler les conventions avec les communes limitrophes pour la durée de la mandature 2026-2030.
2. De donner tous pouvoirs au Maire pour signer ces conventions et accomplir toutes démarches nécessaires.

26.50 CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LES MARCHES D'ASSURANCE : RESPONSABILITE CIVILE-ADMINISTRATIVE, PROTECTION JURIDIQUE, PROTECTION FONCTIONNELLE, RESPONSABILITE CIVILE OU ADMINISTRATIVE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES, FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES, RISQUES STATUTAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2, et R. 2161-2 à R. 2161-5 relatifs à l'appel d'offres ouvert ;

Vu l'article L.2113-6 à L.2113-9 du code de la commande publique offrant la possibilité aux acheteurs publics de constituer des groupements de commandes afin de passer un ou plusieurs marchés publics, lesquels ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats

VU l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise la constitution d'une commission d'appel d'offres propre aux groupements de commande : celle-ci est composée, pour chaque membre du groupement, d'un représentant titulaire et d'un élu suppléant parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres, CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le marché d'assurance de la commune de COLLOBRIERES qui arrive à échéance le 31 décembre 2026

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de COLLOBRIERES de disposer d'un marché d'assurances portant sur les différents risques qu'il convient de garantir (responsabilité civile, dommages aux biens, protection juridique, protection fonctionnelle ...),

CONSIDÉRANT que le Syndicat Mixte du Massif des Maures et le CCAS DE COLLOBRIERES souhaitent également disposer de ce type de prestations et qu'il apparaît opportun, dans ces conditions, de se regrouper en vue de créer un groupement de commandes,

CONSIDÉRANT qu'une convention doit être établie entre les différentes collectivités afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement ainsi constitué,

CONSIDÉRANT que le groupement de commandes sera placé sous la coordination de la Commune de COLLOBRIERES

CONSIDÉRANT que ce groupement de commandes prendra fin au terme du marché de prestations d'assurances,

Il est proposé à la commune de délibérer pour créer un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché d'assurances et la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et de désigner la Commune de COLLOBRIERES comme coordonnateur du groupement de commandes.

Vu le Bon de Commande du 2 février 2026 portant désignation du Cabinet AMC2A comme auditeur en assurances, et les préconisations du rapport de ce Cabinet,

Considérant que les contrats d'assurances actuels de :

Responsabilité Civile-Administrative,

Protection Juridique,

Protection Fonctionnelle, Responsabilité Civile ou Administrative des Risques Environnementaux,

Dommages aux Biens et risques annexes,

Flotte Automobile et risques annexes,

Risques Statutaires

échoient au 31/12/2026, pour la commune, le CCAS, le SMM

Considérant qu'au regard des conclusions de l'audit réalisé par le cabinet susvisé, l'estimation du montant total des primes sur la durée globale du marché est supérieure à 216 000€HT,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une mise en concurrence sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert, afin de garantir une publicité optimale au niveau européen et de permettre la sélection des offres économiquement les plus avantageuses ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2113-10 du CCP, le marché sera divisé en lots afin de favoriser la concurrence entre assureurs spécialisés, et que l'auditeur a proposé cette décomposition,

Considérant enfin qu'à l'issue de la procédure de consultation, les collectivités signeront chacune leur marché

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Lancer une consultation passée en la procédure d'appel d'offres ouvert dont les caractéristiques seront les suivantes :
 - o Décomposition en lots tels que :
- Lot n°1 : Responsabilité Civile-Administrative et risques annexes
- Lot n°2 : Protection Juridique de la personne morale
- Lot n°3 : Protection Fonctionnelle des agents et des élus
- Lot n°4 : Responsabilité Civile ou Administrative des risques Environnementaux
- Lot n°5 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot n°6 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot n°7 : Risques statutaires
 - o Durée du marché est de durée de 4 ans avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2027
 - o Critères d'attribution : Valeur Technique 60% Valeur Prix 40%
 - o Attribution par lot

- Préciser que l'analyse des Offres sera faite par la CAO dont la composition est définie par le groupement de commande, qui proposera les attributaires pour chaque lot conformément aux critères ci-dessus proposés,
- L'autoriser à procéder à toutes les mesures de publicité nécessaires, pour l'obtention des offres,
- L'autoriser à signer tous documents, et effectuer toutes les démarches pour mener à bien la présente délibération,
- De dire qu'une fois que la CAO aura rendu son rapport ce dernier sera présenté au Conseil Municipal afin que celui-ci puisse procéder à l'attribution du marché

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité

DE CREER un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations d'assurances,
D'AUTORISER à signer la convention du groupement, ainsi que les marchés et les avenants éventuels, issus du groupement de commandes.

DE DESIGNER au sein de la commission d'appel d'offres du groupement, les personnes suivantes :

- M. Jean-Pierre RIZZO Membre titulaire
- M Patrick BOUTAVANT Membre suppléant

LANCER une consultation passée en la procédure d'appel d'offres ouvert dont les caractéristiques seront les suivantes :

- o Décomposition en lots tels que :
 - Lot n°1 : Responsabilité Civile-Administrative et risques annexes
 - Lot n°2 : Protection Juridique de la personne morale
 - Lot n°3 : Protection Fonctionnelle des agents et des élus
 - Lot n°4 : Responsabilité Civile ou Administrative des risques Environnementaux
 - Lot n°5 : Dommages aux biens et risques annexes
 - Lot n°6 : Flotte automobile et risques annexes
 - Lot n°7 : Risques statutaires
 - o Durée du marché est de durée de 4 ans avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2027
 - o Critères d'attribution : Critères d'attribution : Valeur Technique 60% Valeur Prix 40%
 - o Attribution par lot

PRECISER que l'analyse des Offres sera faite par la CAO dont la composition est définie par le groupement de commande, qui proposera les attributaires pour chaque lot conformément aux critères ci-dessus proposés,
AUTORISER LE MAIRE à procéder à toutes les mesures de publicité nécessaires, pour l'obtention des offres,
AUTORISER LE MAIRE à signer tous documents, et effectuer toutes les démarches pour mener à bien la présente délibération

DE DIRE QUE le rapport de la CAO sera présenté au Conseil Municipal afin que celui-ci puisse procéder à l'attribution du marché

DE PRENDRE l'engagement d'inscrire, chaque année, au niveau du budget du Syndicat, les crédits nécessaires au règlement des prestations en matière d'assurances.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire

DECISION N°	OBJET
En 2026	
05	Des demandes de subvention de fonctionnement ont été sollicitées auprès du conseil départemental et de la région pour l'organisation du Festival de la Nature.
06	Des demandes de subvention ont été sollicitées auprès du Président du Conseil Régional et de la DRAC pour l'aménagement d'un lieu de recueillement au hameau de forestage de Capelude

La séance est levée à 19h09

Le Secrétaire de Séance

Christian BERTELLE

Le Maire,
Christine AMRANE (Var)



